





















Paris, le 13 novembre 2024

Madame la député européenne, Monsieur le député européen,

Nous sommes un collectif d'associations de la société civile, de protection de l'environnement, d'organisations paysannes agricoles et d'acteurs et d'opérateurs de la filière biologique.

Nous vous écrivons concernant le vote qui aura lieu en plénière mardi 26 novembre, portant sur les objections à l'autorisation de l'importation de 8 OGM dans l'Union Européenne.

Nous dénonçons l'autorisation de ces 8 OGM pour plusieurs raisons :

- Ces OGM sont en grande majorité des organismes génétiquement modifiés pour être tolérants aux herbicides. Or, la culture de ces produits provoque une augmentation significative de l'utilisation des herbicides dans les pays où ils sont cultivés. Les autoriser revient à cautionner et financer un modèle de production agricole qui est en contradiction totale avec le changement indispensable dont nous avons besoin et sur lequel nos représentants politiques se sont engagés notamment via l'accord de Kunming-Montréal dans le cadre de la COP15 sur la biodiversité, qui comprend un objectif de réduction des risques liés aux pesticides d'au moins 50% d'ici 2030.
- 4 des 8 OGM concernés présentent une résistance au glufosinate, un herbicide classé comme toxique pour la reproduction (1B), remplissant ainsi les critères d'exclusion du règlement (EC) 1107/2009, et interdit dans l'UE depuis le 31 juillet 2018. L'autorisation à l'importation de ces plantes est hypocrite parce qu'elle organise, au même titre que les accords de libre-échange, une situation de concurrence déloyale vis-à-vis des paysan.nes. Nous ne pouvons pas nous contenter d'interdire les herbicides en question, nous devons également interdire l'importation des produits issus des cultures ayant recours à ces herbicides, pour protéger économiquement nos agriculteurs. Par ailleurs, autoriser ces OGM revient à accepter les risques pour l'environnement et la santé humaine lorsqu'ils sont en dehors des frontières de l'Union européenne.

De manière générale, nous dénonçons les manquements du dispositif d'évaluation des risques en vigueur de l'EFSA, entre autres :

- l'absence d'études concernant l'évaluation des résidus d'herbicides et de leurs métabolites présents dans les plantes génétiquement modifiées ;
- l'absence d'études concernant les effets cocktails et cumulés : on sait par exemple que les résidus d'herbicides peuvent accroître la toxicité de la toxine Bt, ce qui pose

problème pour les plantes qui ont été génétiquement modifiées dans le but de produire la toxine Bt et d'être résistantes aux herbicides¹.

Au nom des citoyens, agriculteurs, opérateurs que nous représentons et qui œuvrent à un modèle agricole et alimentaire durable et résilient, nous vous demandons de voter en faveur des objections contre l'autorisation de ces huit OGM le mardi 26 novembre en plénière au Parlement européen.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

Bien cordialement,

Vigilance OGM 46

Signataires

Collectif Objectif Zéro OGM
Collectif Vigilance OGM et pesticides 16
Confédération paysanne
FNE
Foll'avoine
Générations Futures
La FNAB
Le Groupe International d'Études Transdisciplinaires (GIET)
Les Amis de la Terre
Le Synabio
Mouvement de l'Agriculture Biodynamique
OGM Dangers
POLLINIS
Réseau Semences Paysannes

¹ Daphnia magna negatively affected by chronic exposure to purified Cry-toxins, 2016